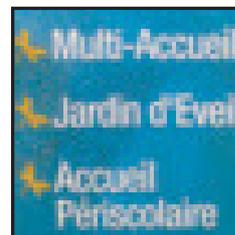


Une appellation pour des réalités différentes



Philippe Segrestan
chargé d'études
animation au Cafemas
militant Ceméa



Animation, animateur : ces mots sont de plus en plus utilisés pour nommer nombre d'activités professionnelles sans lien avec l'animation. Du moins avec l'animation comprise dans son sens historique, c'est-à-dire comme une forme d'intervention sociale apparue dans les années Soixante et s'inscrivant dans la lignée de l'Éducation populaire. Ainsi, ceux qui surveillent les repas des enfants dans les cantines scolaire sont-ils baptisés animateurs. Appellation sans doute plus valorisante que surveillant mais qui ne change en rien l'activité attendue de « veiller sur » le bon déroulement des repas. À un autre niveau, les professionnels en charge de la coordination voire de la direction d'équipe ou d'établissement sont souvent nommés animateurs. Imprécision volontaire du langage « politiquement correct » qui préfère esquiver la référence au pouvoir hiérarchique. Animateur est plus lisse que chef. Pourtant c'est bien l'organisation, l'accompagnement et le contrôle d'une équipe qui sont au centre de l'activité professionnelle. Ce flou n'est utile ni aux activités rebaptisées, ni aux activités d'animation véritables qui voient ainsi leur spécificité se diluer jusqu'à l'insipide. Cette imprécision est loin d'être innocente, elle permet d'habiller de manière plus présentable des situations de grande précarité ou d'éviter le recours à des personnes plus qualifiées. Pour les publics de l'animation comme pour ses salariés, il est nécessaire de prendre le contrepied de cette confusion. Toute intervention envers autrui ne relève pas de l'animation. L'animation possède ses caractéristiques propres qui la distinguent des autres professions sociales et éducatives. Cet article veut contribuer à clarifier la situation en proposant une définition de l'activité d'animation, un balisage de ses principaux domaines et logiques d'intervention, ainsi qu'une présentation des différents niveaux de responsabilités observés.

le cœur du métier

Activité, groupe, logique de projet sont les maîtres mots du métier. C'est bien la mise en activité collective des publics qui est au cœur de l'activité professionnelle de l'animateur. Organiser, favoriser, accompagner la mise en activité des publics est le mode principal d'intervention. C'est par et grâce à cette mise en activité des publics que les animateurs poursuivent les finalités du métier : autonomisation, socialisation, citoyenneté, culture.

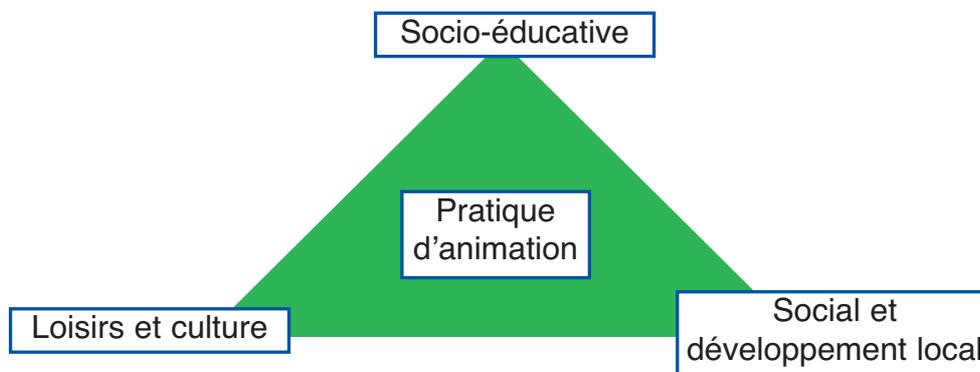
La notion d'activité est ici à entendre dans un sens large qui concerne aussi bien les activités traditionnelles de loisirs socioculturelles que les activités festives, conviviales et sociales. Une sortie de quartier au bord de la mer, la découverte d'une pratique sportive, la préparation d'une fête associative sont autant d'activités qui vont permettre aux publics de mobiliser leurs talents pour agir avec d'autres. Ces pratiques collectives sont clairement considérées comme un moyen au service de buts plus vastes.

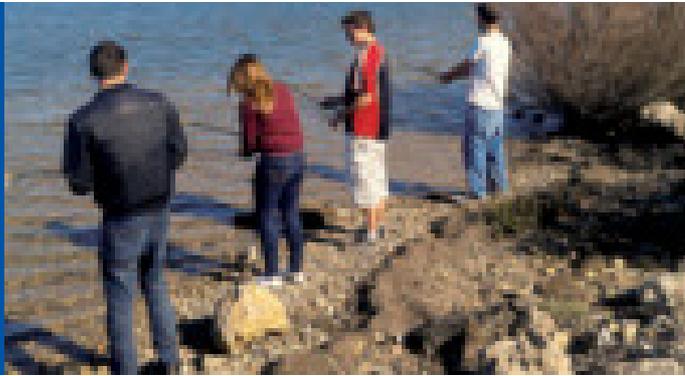
Les relations entre les personnes créées par la mise en activité constituent le second levier d'action des animateurs. Ce métier postule de l'intérêt du collectif comme creuset de développement et d'éducation. Enfin, sans qu'elle soit sa propriété exclusive la logique de projet collectif est une forme fréquemment utilisée par les animateurs.

Trois logiques d'intervention

Les pratiques d'animation se rencontrent aussi bien au sein du secteur public, de l'économie sociale que du secteur privé et commercial. Selon les établissements concernés, l'animation va occuper une place centrale, c'est le cas pour une maison des jeunes et de la culture, ou bien secondaire, voire marginale, comme les pratiques d'animation proposées aux patients d'un hôpital psychiatrique.

Les pratiques d'animation ne sont pas indépendantes de leur contexte, elles sont logiquement influencées par la vocation des organisations où elles se déroulent. L'animation n'a pas le même sens dans une maison de retraite, un centre de loisirs maternel ou un club de prévention. Il est possible de différencier nettement trois logiques : socio-éducative, loisirs et culture, social et développement local. Celles-ci vont chacune mettre l'accent sur une dimension de la démarche d'animation. Pour autant, dans tous les cas, c'est bien d'animation qu'il s'agit.





Les activités d'animation socio-éducative

Exclusivement destinées aux enfants et aux jeunes, elles se caractérisent par des pratiques collectives contribuant à l'éducation et à la socialisation. Ces activités d'animation s'inscrivent dans ce que l'on nomme l'éducation non formelle. Forme d'éducation hors de l'école qui s'organise à partir des principes suivants : « participation volontaire des publics, accessibilité de tous, éducation participative et centrée sur l'apprenant, acquisition de capacités préparant à la vie et à une citoyenneté active, approche globalement collective fondée sur l'action et l'expérience, à partir des besoins des participants. »¹

Ces activités d'animation socio-éducatives ont recours à des supports multiples et affichent une double utilité sociale :

- Elles réalisent ce qui ne relève plus uniquement des sphères familiales et scolaires. Complémentaires, voire compensatrices des actions éducatives familiales, ces activités peuvent jouer un rôle déterminant pour les trajectoires de vie de nombreux enfants et jeunes.
- Elles assurent également une part non négligeable du besoin de garde et d'accueil des enfants les plus jeunes, contribuant ainsi à permettre l'activité professionnelle de nombreuses familles.

Les activités d'animation socio-éducative s'illustrent par les séjours de vacances, les accueils de loisirs, les accueils post et périscolaire, l'accompagnement de la scolarité, les mouvements d'enfants.

Les activités d'animation de loisirs et de culture

Il s'agit d'un vaste ensemble dont le contour peut parfois paraître flou, mais qui néanmoins s'organise autour de trois logiques d'intervention :

- L'appropriation du patrimoine culturel entendu dans son sens le plus large. Il comprend naturellement les formes artistiques mais il englobe aussi les activités de découverte scientifique, les activités de loisir corporel, d'éducation à l'environnement ainsi que les pratiques de culture populaire. Ces activités se présentent comme un vecteur important de massification et de démocratisation culturelle. Cette appropriation (faire sens pour soi) s'effectue le plus souvent au sein des pratiques collectives où sont revendiqués le plaisir d'agir et la rencontre entre participants.
- L'expression des capacités créatrices. Ces activités d'animation sollicitent et développent les capacités d'expression des participants. Si le support utilisé (chant, activité plastique, mime) est central, la finalité de la pratique reste davantage l'expression de soi que la maîtrise technique ou la préparation de formes achevées destinées à un public – spectacle, concert. Pratiquées dans une logique de loisirs, ces activités n'en contiennent pas moins une dimension de découverte et de technicité. En cela, elle se trouve en proximité avec d'autres pratiques, notamment les activités d'enseignement des activités artistiques et sportives.

1. Ces éléments de définition sont extraits du *Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*, conçu et édité par le Conseil de l'Europe en 2002.

- Les activités de détente, de convivialité, de rencontre, il s'agit de l'ensemble des activités ludiques collectives se déroulant dans le cadre des loisirs et du temps libre. Nous retrouvons ces activités au sein d'ateliers, de clubs, d'écoles pour pratiques d'activités d'expression, physiques, scientifiques et technique, d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), d'activités culturelles ou encore les séjours de vacances familiales.

Les activités d'animation sociale, de lien social et de vie locale

Il s'agit des pratiques d'animation qui se déroulent dans le cadre d'institutions du travail ou de l'intervention sociale ou encore d'institutions dédiées au développement de vie locale et associative. L'animation s'inscrit alors totalement dans les projets institutionnels et contribue à des finalités de prévention primaire, de soutien aux démarches de soin, de développement des territoires... Cette inscription dans ces finalités s'effectue sans nier la spécificité de la démarche d'animation. L'animation propose une approche des publics qui ne soit pas centrée sur le symptôme ou les difficultés. Elle promeut des pratiques d'activités « pour le plaisir d'agir », elle recherche l'ouverture de l'institution vers l'extérieur et la participation des publics.

Au sein des structures centrées sur la participation des publics, l'animation et les animateurs sont souvent sollicités pour mettre en œuvre les situations concrètes ou est sollicitée cette participation. Nous retrouvons ces activités au sein d'établissements type CHRS, conseil « municipal » d'enfants, les activités de loisirs intergénérationnelles d'une maison de retraite, régies de quartiers...

Un métier mais des responsabilités bien différentes

Si tous les animateurs partagent des pratiques professionnelles communes, les emplois d'animateur recouvrent un large spectre. De l'étudiant qui accompagne les vacances d'un groupe d'enfants, au professionnel qui conçoit des activités pour rapprocher création et publics, les interventions relèvent de niveaux de responsabilité bien différents.

Animation ou soin

Un animateur lit un conte à un petit groupe d'enfants hospitalisés pour une longue durée. Le médecin verra dans cette activité une occasion de créer un climat affectif favorable à la guérison, le psychologue un accès à un monde symbolique, les parents un accompagnement efficace à la séparation affective. Quant à l'enfant, lui-même, il appréciera tout simplement le conte pour le plaisir que lui procure cette plongée sécurisante dans un monde imaginaire et ce moment partagé avec un adulte disponible pour lui.

Ainsi les pratiques d'animation dans le secteur social sont tout à la fois un outil au service des projets institutionnels pour les structures et des pratiques vécues comme plaisantes et épanouissantes par les publics. Il n'y a pas d'animation sociale mais simplement des pratiques d'animation au sein d'établissements sanitaires ou sociaux.



2. EQF
*European
 Qualifications
 Framework*
 ou Cadre
 européen des
 Certifications
 (CEC) est
 un outil créé
 par la
 communauté
 européenne
 pour favoriser
 la comparaison
 des formations
 et des diplômes.
 Il est applicable
 à l'ensemble
 des enseigne-
 ments et
 des formations
 initiales
 ou profession-
 nelles de
 l'enseignement
 scolaire, aux
 formations
 universitaires
 et à
 la formation
 professionnelle.

Les classifications des emplois au sein des conventions collectives et de la fonction publique reconnaissent chacune plusieurs « niveaux » d'emploi d'animateur. Il n'est pas toujours possible de comparer entre elles ces classifications car elles expriment autant les rapports de force existants à un moment donné que l'analyse du travail prescrit. Pour clarifier la diversité des emplois, nous proposons de différencier trois grands niveaux de responsabilité à partir de l'activité des animateurs.

L'animateur à « autonomie restreinte »

Il intervient au sein de structures d'animation dédiées aux enfants dans le cadre d'un projet défini. Il travaille au sein d'une équipe pouvant comporter des animateurs occasionnels d'accueils collectifs de mineurs (ACM). Cet animateur dispose d'une connaissance sommaire du milieu et mobilise différents supports d'activité (forte correspondance avec le niveau 3 des EQF²) comme animateur d'accueil périscolaire, d'accueil de loisirs.

L'animateur « autonome »

Présent au sein de tous types de structures, il travaille le plus souvent en équipe et peut animer l'intervention de bénévoles ou de volontaires. L'animateur « autonome » utilise différents supports d'activités et assure la conception et la mise en œuvre d'actions d'animation dans le cadre du projet institutionnel (forte correspondance avec le niveau 4 des EQF) comme animateur au sein d'un service municipal de la jeunesse, animateur famille centre social.

L'animateur « concepteur »

Il conçoit le projet d'animation au sein du projet de l'institution. Pour cela, l'animateur « concepteur » réalise un diagnostic du milieu d'intervention et définit une stratégie adaptée à celui-ci. Il maîtrise et assume la gestion des moyens de son action. Il reste

autonome dans ses actions et travaille en relation étroite avec plusieurs partenaires ou au sein d'équipes pluriprofessionnelle (forte correspondance avec le niveau 5 des EQF) comme responsable de l'animation au sein d'un foyer de jeunes travailleurs.

Il n'existe pas de données statistiques qui prennent en compte les niveaux de responsabilités exercées par les animateurs. Néanmoins, d'une manière empirique et en prenant en compte l'importance numérique des publics accueillis dans le cadre des activités socio-éducatives, il est plus que probable que les animateurs à autonomie restreinte représentent une large majorité des 160 000 animateurs en emploi. Il est tout aussi vraisemblable que les animateurs « concepteurs » ne représentent qu'une partie minime des effectifs.

Le métier d'animateur : quelles perspectives ?

En évitant de diluer l'animation dans le flou des activités garde, de surveillance ou de coordination il est possible de poser une identité du métier d'animateur : la mise en activité collective des publics par une logique de projet et dans des perspective de culture de socialisation et de participation à la vie sociale. Cette visée comprend explicitement des dimensions éducatives et politiques.

Posons le constat brut : de plus en plus d'animateurs, interviennent au sein de secteurs et d'établissement diversifiés, ils le font très majoritairement sur des postes à faible niveau de responsabilité. Quel sens donner à ce constat ? Un regard optimiste peut y voir une reconnaissance en marche de l'intérêt des pratiques d'animation comme forme d'intervention sociale adaptée à notre société et à son renouveau. Un regard pessimiste peut y voir l'émergence d'un corps de professionnels souple et peu coûteux pour des interventions sociales sans visée de transformation ? Il serait aujourd'hui tout aussi abusif de condamner l'animation que de la sanctifier. Les Ceméa, en tant que mouvement d'éducation souhaitent agir dans cet enjeu. Ils revendiquent pour leurs actions de formation de promouvoir une animation inscrite dans la visée de l'Éducation populaire. ■

Pour les Ceméa, exercer les métiers de l'animation c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie et l'éducation critique des personnes et des groupes.
- Soutenir les dynamiques des territoires.
- Développer la vie associative et le bénévolat.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles et l'accès aux pratiques artistiques par tous.
- Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.